| Numéro | DL240606-CLM01 | | |
|------------------|---|--|--|
| Nature de l'acte | Délibération | | |
| Matière | Institutions et vie politique – Désignation des représentants | | |
| Objet | Société Publique Locale L'ILLIADE - Désignation des nouveaux représentants de la Ville au sein du comité de contrôle analogue | | |



VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents:

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLY Claude avant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEUX Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME

Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de conseillers votants : 34

Date de convocation et affichage : 13 juin 2024 Date de publication délibération : 2 juillet 2024

Date de transmission au Contrôle de Légalité : 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240619-DL240606-CLM01-DE Date de réception préfecture : 02/07/2024

| Numéro | DL240606-CLM01 | |
|---------|---|-----|
| Matière | Institutions et vie politique – Désignation des représentants | 1/2 |
| | | |

VIII. COMITÉ DE CONTROLE ANALOGUE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE L'ILLIADE

1. <u>DÉSIGNATION DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU</u> COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE

Le comité de contrôle analogue de la Société publique locale l'Illiade, dont le règlement a été adopté en même temps que les statuts de la société, a pour rôle de veiller à ce que la commune exerce sur l'entreprise un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Ce contrôle analogue est la condition *sine qua non* à la conclusion de contrats dits de quasi-régie, pouvant être passés sans publicités ni mise en concurrence avec la SPL.

Il s'agit du fondement sur lequel la commune a pu conclure avec la SPL une délégation de service public relative à la gestion de ses deux équipements culturels, l'Illiade et la Villa, sans avoir à mettre ce contrat en concurrence.

A la suite du remplacement de membres représentants la commune au Conseil d'administration de la SPL, il s'avère que deux des administrateurs nouvellement nommés soient également membre du comité de contrôle analogue.

Or, en application de l'article 3.2 du règlement de contrôle analogue, les fonctions de membre du comité et d'administrateurs sont incompatibles.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des deux nouveaux membres du comité de contrôle analogue et d'autoriser l'un d'entre eux à candidater à la fonction de président du comité.

- **Vu** les statuts modifiés de la Société Publique Locale L'Illiade et notamment le règlement du comité de contrôle analogue ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 n°DL2321201-AJ02 portant désignation des nouveaux représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SPL;

CONSIDERANT

que l'article 3.2 prévoit que « pour garantir l'indépendance du comité de contrôle analogue, les représentants des actionnaires au sein dudit comité sont distincts de ceux désignés au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPL « L'Illiade » ;

| Numéro | DL240606-CLM01 | |
|---------|---|-----|
| Matière | Institutions et vie politique – Désignation des représentants | 2/2 |
| | | |

Après appel à candidatures,

Après avoir décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner au sein du comité de contrôle analogue :
 - Monsieur Serge SCHEUER
 - Monsieur Luc PFISTER
- d'autoriser Monsieur Serge SCHEUER à candidater à la présidence du comité de contrôle analogue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération.

Pour: 27

Abstentions: 7

FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL

Béatrice, GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME